

Conseil Municipal**Séance du 29 Juin 2018
Convocation du 22 Juin 2018****Ordre du jour**

1. **Actualisation des demandes de subventions dans le cadre de la DETR 2018 suite à l'ajustement des investissements pour : la Maison de Santé et l'Accessibilité -Réaménagement de la Mairie.**
2. **Réfection de trottoirs Rue Paul Bert, Rue Pierre Larousse et Parking rue Normandie Niémen.**
3. **Ecole : Travaux de revêtement de sol à la maternelle et acquisition d'une alarme pour le confinement.**
4. **Rentrée scolaire 2018-2019 : Tarifs du repas de cantine, de la garderie périscolaire et des charges de fonctionnement des écoles et règlements.**
5. **Plan Ecole Numérique Rurale**
6. **Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2019**
7. **Règlement du cimetière**
8. **Informations et questions diverses**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 29 Juin 2018 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mme Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Rodolphe LAMBERT, Mmes Marie CORNUAT, Valérie CHATELAIN.

Absente représentée : Mme Catherine BOLLÉA représentée par Mme Annick GRELLAT-MAZIER.

Absente excusée : Mme Catherine LEFILS.

Monsieur Guy JACQUINOT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **Maison de Santé : actualisation de la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 suite à l'ajustement de l'investissement - Délibération 2018 n° 039 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Suite à la présentation de l'avant-projet sommaire et à l'actualisation du montant estimatif des travaux pour la construction d'une maison de santé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau montant prévisionnel global du projet estimé à 437 000,00 € HT
- PRECISE que ces travaux sont inscrits au budget primitif 2018
- SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DETR.

❖ **Travaux d'accessibilité et de réaménagement de la mairie : actualisation de la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 - Délibération 2018 n° 040 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Suite à la présentation de l'avant-projet sommaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REAPPROUVE le montant prévisionnel global du projet estimé à 293 193,54 € HT
- PRECISE que ces travaux sont inscrits au budget primitif 2018
- SOLLICITE la subvention de l'Etat au titre de la DETR.

❖ **Réfection de trottoirs en enrobés Rues Paul Bert (partie haute) et Pierre Larousse – Délibération 2018 n°041 - Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux annexes de voirie pour la réfection des trottoirs en enrobés, Rues Paul Bert (partie haute) et Pierre Larousse au Lotissement de Cerisiers.

Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi et retenu de l'Entreprise COLAS, s'élève à 18 309,19 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte ce projet de travaux et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour ce type de travaux

❖ **Travaux de revêtement de sol dans une salle de classe – Délibération 2018 n°042 - Classification 7.1 Décision Budgétaire**

Le Maire rappelle que le sol d'une classe maternelle doit être refait avant la prochaine rentrée scolaire.

Après avoir étudié plusieurs devis, le Maire propose de retenir celui de l'Entreprise Sénonaise de Peinture de SENS pour la fourniture et la pose d'un nouveau revêtement de sol.

Le devis s'élève à 3 234,90 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le bon de commande.

❖ **Acquisition d'une alarme de confinement pour les écoles - Délibération 2018 n°043 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de retenir le devis de la Société Tike Sécurité pour une alarme pour alerte confinement à installer aux Ecoles : Montant du devis 683,34 € TTC.

Le Maire est autorisé à signer le bon de commande.

❖ **Prix du repas de cantine – Année scolaire 2018-2019 - Délibération 2018 n°044 – Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Maire propose de procéder à la révision du prix du repas de cantine pour l'année scolaire 2018/2019.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et décide de maintenir les tarifs de l'année précédente à savoir :

- Repas enfants 4,60 €
- Repas adultes 8,50 €

❖ **Tarifs garderie périscolaire – Année scolaire 2018-2019 – Délibération 2018 n°045 - Classification 7.1 Décision Budgétaire**

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les tarifs pour la Garderie Périscolaire. A compter du 1er Septembre 2018, les tarifs seront identiques à l'année précédente :

	Fréquentation régulière	Fréquentation occasionnelle
Les matins de 7h30 à 9h	2,80 €	3,80 €
Les après-midi de 16h30 à 19h	3,80 €	4,80 €

❖ **Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2018-2019 - Délibération 2018 n° 046 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année scolaire 2018/2019 la participation par enfant accueilli en école élémentaire ou maternelle, et dont les parents sont domiciliés en dehors de la commune de Cerisiers, à 1 000 €.

❖ **Plan Ecole Numérique Rurale - Délibération 2018 n° 047 Classification 7.1 Décision budgétaire**

Dans le cadre du projet « Plan Ecole Numérique Rurale », le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à commander le matériel auprès de OXO de PERRIGNY (89), pour équiper les classes de Cerisiers.

Le montant du devis s'élève à 11 151 € HT.

Une subvention de 5 000 € doit revenir à la Commune après la signature d'une convention rédigée par le ministère.

❖ **Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2019 – Délibération 2018 n°048 - Classification 9.1 Autres domaines de compétences des communes**

Dans le cadre du recensement de la population qui doit avoir lieu en Janvier et Février 2019, le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer un coordonnateur communal, interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Laura SCHOONBAERT titulaire et Madame Michèle SALMON suppléante.

❖ **Règlement du cimetière – Délibération 2018 n°049 - Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération intitulée « Approbation du règlement du cimetière » en date du 30 Mars 2018.

Le règlement de cimetière, découlant des pouvoirs de police du Maire, doit faire l'objet d'un arrêté du Maire et non d'une délibération

Information et questions diverses

Le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subventions pour la réalisation d'un second terrain de Football ont été reçues par les organismes et déclarées complètes.

Remerciements du Comité de Jumelage pour la participation de la Commune aux festivités du 50^{ème} anniversaire du Jumelage.

Remerciements pour le versement de subventions communales : Atelier de Création, Musique en Othe, Comité de Jumelage et A.D.M.R.

Demande de la Société de Pêche de Cerisiers pour une mise à disposition d'un local communal pour remiser du matériel : étude en cours

❖ Attribution d'une subvention communale – Délibération 2018 n°050 – Classification 7.1 Décision budgétaire

Le Maire propose l'attribution d'une subvention communale exceptionnelle pour une action de sensibilisation contre le harcèlement, au collège de Villeneuve l'Archevêque durant l'année 2018/2019.

A l'unanimité, le conseil municipal vote une subvention de 200 €.

Cette somme sera prélevée du compte 6574 du Budget Primitif 2018

Nettoyage de la Mare des Talvats :

Mme LEFEBURE demande à ce que les travaux soient réalisés rapidement.

Table des Délibérations

❖ Maison de Santé : actualisation de la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 suite à l'ajustement de l'investissement - Délibération 2018 n° 039 Classification 7.1 Décision budgétaire	1
❖ Travaux d'accessibilité et de réaménagement de la mairie : actualisation de la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2018 - Délibération 2018 n° 040 Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Réfection de trottoirs en enrobés Rues Paul Bert (partie haute) et Pierre Larousse – Délibération 2018 n°041 - Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Travaux de revêtement de sol dans une salle de classe – Délibération 2018 n°042 - Classification 7.1 Décision Budgétaire	2
❖ Acquisition d'une alarme de confinement pour les écoles - Délibération 2018 n°043 – Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Prix du repas de cantine – Année scolaire 2018-2019 - Délibération 2018 n°044 – Classification 7.1 Décision budgétaire	2
❖ Tarifs garderie périscolaire – Année scolaire 2018-2019 – Délibération 2018 n°045 - Classification 7.1 Décision Budgétaire	3
❖ Charges de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2018-2019 - Délibération 2018 n° 046 Classification 7.1 Décision budgétaire	3
❖ Plan Ecole Numérique Rurale - Délibération 2018 n° 047 Classification 7.1 Décision budgétaire	3
❖ Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2019 – Délibération 2018 n°048 - Classification 9.1 Autres domaines de compétences des communes	3
❖ Règlement du cimetière – Délibération 2018 n°049 - Classification 3.5 Autres actes de gestion du domaine public	3
❖ Attribution d'une subvention communale – Délibération 2018 n°050 – Classification 7.1 Décision budgétaire	4

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

BONNET Jean-Louis

GRELLAT-
MAZIER Annick

JACQUINOT Guy

LANDUREAU
Philippe

BOLLÉA Catherine Représentée

LEFEBURE Marie-
Laure

BALLU Dominique

LESPINE Jean

LAMBERT
Rodolphe

CORNUAT Marie

LEFILS Catherine Excusée

CHATELAIN
Valérie